

# Règlement du Fonds national suisse relatif à l'octroi de subsides<sup>1</sup>

420.142

du 27 mars 2015 (État le 1<sup>er</sup> janvier 2016)

Approuvé par le Conseil fédéral le 27 mai 2015

---

Entrée en vigueur: 1<sup>er</sup> janvier 2016

RO **2023** 535

<sup>1</sup> Ce règlement est publié dans le RO et le RS uniquement sous forme de renvoi. Il peut être consulté à l'adresse suivante: <https://fedlex.data.admin.ch/eli/oc/2023/535> > Informations générales > Étendue de la publication > Publication sous la forme d'un renvoi.

